



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
3 avril 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-sixième session
Bonn, 8-18 mai 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire
Questions relatives aux pays les moins avancés

Trente et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Rapport du secrétariat

Résumé

La trente et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 7 au 10 mars 2017. À cette réunion, le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail glissant sur deux ans pour 2017-2018. Il a tenu des discussions avec les instances suivantes : le secrétariat du Fonds vert pour le climat sur la meilleure façon d'aider les pays en développement à accéder aux ressources du Fonds pour mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation ; le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution sur la poursuite de leur aide à la mise en œuvre du programme de travail relatif aux pays les moins avancés, qui prévoit notamment l'élaboration et l'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ; et d'autres organisations compétentes au sujet de la collaboration dans le domaine de l'aide aux pays les moins avancés.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés.....	1–2	3
II. Résumé de la trente et unième réunion du Groupe d'experts.....	3–31	3
A. Délibérations.....	3–6	3
B. Évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.....	7–22	4
C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	23–25	6
D. Appui fourni aux pays les moins avancés pour accéder aux ressources financières du Fonds vert pour le climat.....	26–31	7
III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017.....	32–34	8
IV. Élaboration du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018.....	35–64	9
A. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA.....	35–44	9
B. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat.....	45–49	11
C. Expo PNA.....	50–52	12
D. Mieux prendre en considération les aspects concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation.....	53	12
E. Approches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation.....	54	13
F. Lacunes et besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties.....	55–56	13
G. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation.....	57–61	13
H. Suite à donner aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21.....	62–63	14
I. Mobilisation des centres et réseaux régionaux.....	64	15
V. Collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention.....	65–66	15
VI. Discussions avec les organisations compétentes.....	67–72	15
A. Appui fourni aux pays les moins avancés aux fins de l'adaptation.....	67–68	15
B. Collaboration pour des activités spécifiques.....	69–71	16
C. Synergies entre les Conventions de Rio.....	72	16
VII. Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018.....	73–75	16
Annexes		
I. Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018.....		18
II. Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 7 mars 2017.....		23

I. Mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties (COP) a prolongé jusqu'en 2016-2020 le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (le Groupe d'experts) dans sa description actuelle¹ et l'a chargé de mener un certain nombre d'activités supplémentaires², notamment pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris³. En conséquence, le Groupe d'experts est chargé d'élaborer un programme de travail glissant sur deux ans que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) examinera à la première session qu'il tiendra chaque année, et de lui rendre compte de ses travaux à chacune de ses sessions⁴.

2. En outre, à sa quarante-cinquième session, le SBI a demandé au Groupe d'experts, agissant en collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat et les organisations partenaires concernées, de continuer d'étudier des moyens de renforcer l'appui aux pays les moins avancés (PMA) pour leur permettre d'obtenir un financement auprès du Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) et de faire figurer des renseignements sur ce sujet dans le rapport que le Groupe lui présenterait pour examen à sa quarante-sixième session⁵.

II. Résumé de la trente et unième réunion du Groupe d'experts

A. Délibérations

3. Le Groupe d'experts a tenu sa trente et unième réunion à Bonn (Allemagne) du 7 au 10 mars 2017. Le 8 mars, le Groupe d'experts a tenu une réunion conjointe avec le Comité de l'adaptation, à laquelle ont participé des Parties et des entités non parties, afin d'examiner les mandats que la Conférence des Parties leur avait confiés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21.

4. Le Groupe d'experts a invité les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les agents d'exécution du FEM et d'autres organisations compétentes, à participer à la réunion pour discuter de l'appui aux PMA. Les organismes ci-après ont pris part à cette réunion : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), secrétariat du Fonds vert pour le climat, secrétariat du FEM, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Organisation météorologique mondiale, Agence allemande de coopération internationale, Institut international du développement durable agissant en tant que secrétariat du Réseau mondial pour les PNA, Southern Voices et CARE International.

5. Le Groupe d'experts a élu les membres du Bureau ci-après :

- a) M. Abias Huongo (Angola) : Président
- b) M^{me} Sonam Khandu (Bhoutan) : Vice-Présidente
- c) M. Benon Yassin (Malawi) : Rapporteur anglophone
- d) M^{me} Mery Yaou (Togo) : Rapporteur francophone
- e) M. Aderito Santana (Sao Tomé-et-Principe) : Rapporteur lusophone.

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18 et 3/CP.20.

² Décision 19/CP.21, par. 1 à 3.

³ Décision 1/CP.21, par. 41 et 45.

⁴ Décision 6/CP.16, par. 3.

⁵ FCCC/SBI/2016/20, par. 60.

6. Le Groupe d'experts a désigné les membres dont le nom figure ci-après pour le représenter dans les activités de collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention :

a) M^{me} Beth Lavender (Canada) et M. Santana, chargés de coopérer avec l'Équipe spéciale des plans nationaux d'adaptation qui relève du Comité de l'adaptation ;

b) M. Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), chargé de participer aux travaux du Comité de l'adaptation sur le processus d'examen technique des mesures d'adaptation ;

c) M. Adrian Fitzgerald (Irlande), M^{me} Khandu, M^{me} Lavender et M. Santana, chargés de représenter le Groupe d'experts au groupe de travail mixte du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts pour donner suite aux mandats découlant des paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 ;

d) M. Idrissa Semde (Burkina Faso), chargé de siéger au sein de l'Équipe spéciale des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;

e) M. Ewin Künzi (Autriche) et M. Naresh Sharma (Népal), chargés de coopérer avec le Comité exécutif de la technologie ;

f) M^{me} Yaou, chargée de participer aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

B. Évolution du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays en développement dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

7. Le Groupe d'experts a examiné ses travaux en cours sur le suivi des progrès accomplis par les pays en développement en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des PNA. Il a souligné que les renseignements collectés au moyen du questionnaire en ligne sur les PNA étaient importants pour évaluer l'état d'avancement des plans nationaux d'adaptation⁶, et a décidé d'appeler l'attention des Parties sur le questionnaire lors des ateliers régionaux de formation sur les PNA.

8. Au cours de la période considérée, l'État de Palestine, le Kenya, Sri Lanka et le Soudan ont soumis leurs plans nationaux d'adaptation, qui sont disponibles désormais sur la plateforme NAP Central⁷.

9. Sur les sept pays au total ayant soumis leur PNA au moment de l'établissement du présent rapport, aucun n'avait encore introduit une demande en vue de la mise en œuvre des projets ou programmes proposés.

2. Progrès en matière d'appui fourni

10. Le Groupe d'experts a pris note des informations données par diverses organisations au sujet de l'appui fourni pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA entre septembre 2016 et mars 2017⁸.

11. Le FEM a indiqué qu'au 9 mars 2017, cinq propositions de projet⁹ d'un montant de 16,5 millions de dollars É.-U. concernant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA avaient été traitées en vue d'approuver leur financement au titre du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). Trois autres propositions de projet avaient

⁶ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/assessingprogress.aspx>.

⁷ <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

⁸ Cette section porte sur les informations communiquées par les différents organes et organismes pour la trente et unième réunion du Groupe d'experts.

⁹ Émanant du Bangladesh, du Niger, du Rwanda, du Sénégal et du Tchad.

été validées sur le plan technique et étaient dans l'attente de nouvelles contributions financières au Fonds¹⁰. Le FEM a également signalé qu'un montant total de 7 millions de dollars avait été alloué au Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation (PAG-PNA) en faveur des PMA au titre du Fonds pour les PMA, et qu'un montant total de 4,5 millions de dollars avait été alloué au PAG-PNA en faveur des pays en développement autres que les PMA au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques.

12. Le FEM a également indiqué qu'au 9 mars 2017, il avait approuvé deux propositions de projets¹¹ dans le cadre de la modalité d'appui aux PNA de son programme de planification préalable et d'appui aux activités préparatoires, allouant jusqu'à 3 millions de dollars É.-U. par pays¹², tandis que quatre autres propositions faisaient l'objet d'un examen.

13. S'agissant des services de conseils et d'appui techniques relatifs aux PNA, le Groupe d'experts a organisé son premier atelier régional de formation à Lilongwe (Malawi), du 27 février au 3 mars 2017. Cet atelier a été très apprécié par les participants et a donné lieu à des propositions utiles et concrètes sur la manière dont le Groupe d'experts pouvait continuer d'aider les pays dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA (voir la section A.3 du chapitre IV ci-dessous pour de plus amples renseignements et les projets relatifs aux ateliers dans d'autres régions).

14. Le PNUD a rendu compte du soutien qu'il apportait à des pays dans le cadre de ses différents programmes, notamment : l'examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique ; le partenariat Japon-Caraïbes sur la lutte contre les changements climatiques ; et le programme ADAPT de l'Agence des États-Unis pour le développement international pour le renforcement des capacités en faveur de l'économie de l'adaptation.

15. Le PNUE a indiqué qu'au 9 mars 2017, il avait aidé 12 pays¹³ dans leurs activités de planification et de préparation en vue de faire progresser le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Trois d'entre eux bénéficiaient d'un appui en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat au titre de la préparation, quatre pays bénéficiaient d'un appui en vue d'obtenir un financement bilatéral de l'Allemagne, et les cinq autres bénéficiaient d'un appui pour diverses activités liées au PNA.

16. Depuis septembre 2016, le Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation pour les PMA, qui est administré conjointement par le PNUD et le PNUE, a fourni un appui technique à trois pays pour l'achèvement de leurs travaux préparatoires relatifs à l'élaboration de propositions leur permettant d'accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat afin de financer des activités liées aux PNA¹⁴, ainsi qu'un appui technique plus général à 12 autres pays¹⁵.

17. Le Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation pour les pays autres que les PMA, qui est aussi administré conjointement par le PNUD et le PNUE, a fourni un appui à 16 pays¹⁶ afin de faire avancer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au moyen d'activités préparatoires et habilitantes, notamment : bilan et examen des plans et stratégies d'adaptation ; promotion de consultations nationales ; intégration des questions liées aux changements climatiques dans les plans et budgets de développement ; élaboration de plans stratégiques et de programmes de travail relatifs aux PNA ; et formation à l'analyse coût-avantage.

¹⁰ Émanant du Malawi, de la République démocratique populaire lao et du Timor-Leste.

¹¹ Émanant du Libéria et du Népal.

¹² Décision B.13/09, par. e) du Conseil du Fonds vert pour le climat. Disponible à l'adresse <http://www.greenclimate.fund/boardroom/on-record/documents>.

¹³ Bénin, Lesotho, Madagascar, Mauritanie, Myanmar, Népal, Niger, Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine, Tchad, Togo et Vanuatu.

¹⁴ Niger, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie.

¹⁵ Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burundi, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mozambique, Niger, Sénégal et Tchad.

¹⁶ Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Géorgie, Ghana, Honduras, Kazakhstan, Maroc, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Tadjikistan, Uruguay et Zimbabwe.

18. La FAO et le PNUD ont continué d'aider 11 pays¹⁷, dans le cadre du programme destiné à intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation, financé par le Gouvernement allemand, à entreprendre des activités visant à intégrer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques et à l'agriculture dans les PNA afin de préserver les moyens de subsistance, d'accroître la production agricole et de renforcer la sécurité alimentaire.

19. L'Organisation météorologique mondiale a continué d'aider des pays à définir leurs besoins en matière de services et d'informations climatiques pour mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, grâce à des projets relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques, des programmes nationaux et des activités de formation.

20. Le Réseau mondial pour les PNA a mis en évidence des thèmes prioritaires qui lui serviront à orienter les travaux qu'il mène pour aider les pays à faire progresser le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, thèmes qui figuraient à l'ordre du jour des forums thématiques organisés par le Réseau¹⁸, notamment : intégration sectorielle, intégration verticale, aspects financiers, systèmes de suivi et d'évaluation, questions de genre et régions présentant un risque de conflit.

21. La Banque africaine de développement a ciblé les PMA dans son appui aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques. Elle a accordé la priorité au renforcement des capacités afin d'appuyer les priorités stratégiques des pays, notamment l'élaboration des plans nationaux d'adaptation. Cette initiative a été entreprise en collaboration, dans certains cas, avec le Programme de planification préalable et d'appui aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat, complétant ainsi le travail effectué avec les Fonds d'investissement climatiques pour financer les plans nationaux d'investissement en faveur du climat.

22. L'Agence allemande de coopération internationale a mis en lumière l'aide qu'elle fournit à des pays pour mener à bien différentes activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Elle a souligné les partenariats en cours avec d'autres entités (comme le Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation et le Réseau mondial pour les PNA) en ce qui concerne la fourniture d'un appui technique aux pays.

C. État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

23. Le FEM a indiqué qu'au 9 mars 2017, le Conseil du FEM avait approuvé le financement d'un total de 248 projets d'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) par le Fonds pour les PMA, depuis sa création en 2001¹⁹. En outre, 20 propositions de projet d'exécution de PANA soumises par les PMA, d'un montant total de 126,3 millions de dollars É.-U., avaient été validées sur le plan technique par le secrétariat du FEM et attendaient que le Fonds pour les PMA dispose des ressources nécessaires.

24. En dehors de la Guinée équatoriale et du Soudan du Sud, tous les PMA qui avaient achevé d'établir leur PANA avaient au moins un projet d'exécution dont le financement, par le Fonds pour les PMA, était approuvé, depuis le lancement des PANA en 2001.

25. Au 9 mars 2017, les donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 1,22 milliard de dollars au Fonds pour les PMA et le montant total des contributions versées s'élevait à 1,15 milliard²⁰. Le plafond de financement est actuellement de 40 millions de dollars pour chaque PMA, conformément au principe de l'équité d'accès.

¹⁷ Colombie, Gambie, Guatemala, Kenya, Népal, Ouganda, Philippines, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

¹⁸ Un forum thématique sur le suivi et l'évaluation a été organisé en février 2017 au Malawi. Pour plus d'informations, voir : <http://napglobalnetwork.org/2017/02/targeted-topics-forum-monitoring-evaluation-nap-process>.

¹⁹ Voir le document du FEM publié sous la cote GEF/LDCF.SCCF.20/03 et les mises à jour fournies au secrétariat.

²⁰ <https://www.thegef.org/topics/least-developed-countries-fund-ldcf>.

D. Appui fourni aux pays les moins avancés pour accéder aux ressources financières du Fonds vert pour le climat

26. Le Groupe d'experts a continué d'étudier des moyens de renforcer l'appui aux PMA pour leur permettre d'obtenir un financement auprès du Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, afin de donner suite à la demande formulée par le SBI à sa quarante-cinquième session²¹.

27. Le Groupe d'experts a pris note de ses travaux en cours sur cette question, notamment des suivants : participation du secrétariat du Fonds vert pour le climat à l'atelier régional de formation sur les PNA au Malawi, pour donner des renseignements aux pays sur les moyens d'accéder aux ressources du Fonds pour financer leur PNA ; participation du secrétariat du Fonds vert pour le climat à la trente et unième réunion du Groupe d'experts afin d'examiner les principales questions concernant l'accès aux ressources financières du Fonds ; collecte permanente d'informations auprès des pays sur leurs efforts et les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat, au moyen du questionnaire en ligne qui figure sur la plateforme NAP Central ; intégration des questions relatives à l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat dans les PNA ouverts ; et élaboration d'un guide d'orientation destiné à aider les PMA à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat. À cette réunion en particulier, le Groupe d'experts a entamé des discussions avec le secrétariat du Fonds vert sur le modèle à utiliser pour obtenir un appui à la préparation aux fins de l'élaboration des PNA, les moyens de mieux faire connaître le Fonds auprès des PMA et les moyens de mieux sensibiliser les parties prenantes grâce au guide d'orientation. Le Groupe d'experts a souligné qu'il était disposé à fournir des contributions au Fonds vert pour le climat au sujet des aspects techniques et pratiques de l'élaboration et de l'exécution des PNA, pendant que le Fonds vert pour le climat travaillait sur les modalités de financement.

28. Le Groupe d'experts a également pris note de la réunion de haut niveau sur les progrès accomplis dans la promotion des PNA, qui a été organisée par le Président de la vingt-deuxième session de la COP (Maroc) afin de souligner le rôle central du Fonds vert pour le climat et d'autres entités dans la promotion des mesures d'adaptation grâce aux PNA²². Il a pris note aussi des travaux actuellement menés par le Comité de l'adaptation sur les informations à fournir concernant l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA²³.

29. Pour l'avenir, le Groupe d'experts a noté qu'il existait peu d'éléments attestant des efforts que faisaient les PMA pour tirer parti de la modalité d'accès direct du Fonds vert pour le climat. Il est convenu d'appréhender les difficultés auxquelles les PMA étaient confrontés pour mettre en place les conditions favorables à l'accès direct dans le cadre des enquêtes qu'il mène sur les PMA aux sessions des organes subsidiaires, lors des ateliers régionaux de formation sur les PNA et d'autres manifestations, et de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine réunion. Le Groupe d'experts a également noté que les informations sur les efforts déployés par les PMA pour obtenir un financement du Fonds vert pour le climat n'étaient pas faciles à trouver sur le site Web du Fonds. Il a recommandé à la Conférence des Parties d'encourager le Fonds à améliorer encore l'accès à ces informations.

30. Le Groupe d'experts a également pris note des observations faites par certaines organisations sur les difficultés qui entravaient de manière persistante l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat. Il a pris note aussi d'autres difficultés nouvelles, notamment : la nécessité pour le Groupe d'experts d'établir des directives sur la prise en compte des objectifs de développement durable et d'autres cadres de développement nationaux et régionaux, ainsi que des dispositions pertinentes de l'Accord de Paris, dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ; les moyens de développer des capacités

²¹ FCCC/SBI/2016/20, par. 60.

²² <http://newsroom.unfccc.int/cop22marrakechinformationhub/cop-22cmp-12cma-1-information-hub-mandated-and-other-events>.

²³ Pour des informations récentes sur ces travaux, consulter la page Web de la onzième réunion du Comité de l'adaptation à l'adresse : <http://unfccc.int/10060>.

techniques, qui soient suffisantes et durables, au-delà du renforcement institutionnel, afin d'appuyer la recherche à long terme et la formation ; les moyens de tirer parti des évaluations existantes au niveau national afin d'établir les aspects d'un cadre stratégique relatifs à l'adaptation aux fins de la coopération avec le Fonds vert pour le climat. À propos de l'élaboration de propositions, certains PMA ont demandé au Groupe d'experts de créer des ensembles d'activités types, tenant compte des différentes situations nationales et des différentes étapes, en vue de les intégrer dans les propositions visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat en faveur des PNA.

31. Le Groupe d'experts a décidé de continuer de recueillir les données d'expérience et les données sur les difficultés rencontrées par les PMA pour obtenir un financement du Fonds vert pour le climat dans l'optique des PNA, et d'échanger ces informations, et d'étudier la meilleure manière de surmonter ces difficultés, en collaboration avec le secrétariat du Fonds et d'autres partenaires concernés.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2016-2017

32. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2016-2017. Il a pris note des principales activités ci-après qui ont été réalisées ou engagées avec succès :

a) Poursuite de la collaboration fructueuse avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat pour aider les PMA à obtenir un financement du Fonds aux fins de l'élaboration et l'exécution des PNA ;

b) Lancement concluant des ateliers régionaux de formation sur les PNA en février 2017 ;

c) Promotion de documents techniques sur les PNA par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA, en particulier élaboration du Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable (le Cadre intégré) ;

d) Fourniture d'une aide aux PMA pour l'élaboration des PNA au moyen d'études de cas sur les PNA ouverts ;

e) Mise à l'essai réussie de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes en matière d'adaptation dans les PMA, dans le cadre des études de cas sur les PNA ouverts ;

f) Poursuite des travaux concernant l'élaboration des documents techniques sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables, et sur les approches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation ;

g) Collaboration fructueuse avec le Comité de l'adaptation afin de s'acquitter des mandats découlant des paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 ;

h) Analyse des lacunes et des besoins des PMA en matière d'adaptation qui résulteraient de la mise en application de l'Accord de Paris ;

i) Invitations lancées aux centres régionaux à désigner des coordonnateurs pour le Groupe d'experts ;

j) Poursuite de la coopération avec d'autres organes et programmes relevant de la Convention, et avec les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux, notamment les programmes d'appui globaux aux plans nationaux d'adaptation.

33. Le Groupe d'experts a noté que certaines des activités envisagées n'avaient pas pu être réalisées comme prévu en raison de l'ordre de priorité des travaux et de la disponibilité des ressources, à savoir : les ateliers régionaux de formation sur les PNA, qui ont été lancés en 2017 et non en 2016 comme il était prévu, et l'Expo PNA qui devait avoir lieu en avril 2017, mais qui a été reportée à avril 2018.

34. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs d'appui à l'adaptation dans les PMA, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de PNA d'ici à 2018, de préférence, et au plus tard d'ici à 2020²⁴. Il a relevé la lenteur des progrès accomplis par les PMA dans l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration des PNA. Il a décidé de renforcer son appui en consolidant les activités qu'il mène pour aider les PMA à promouvoir l'élaboration et l'exécution des PNA (par exemple, dans le cadre des PNA ouverts, des ateliers régionaux, de la coopération Sud-Sud, de sessions plus spécialisées organisées par le Fonds à l'intention des PMA qui souhaitent accéder à ses ressources financières dans l'optique des PNA, etc.).

IV. Élaboration du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018

A. Conseils techniques et appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation et au groupe de travail technique sur les PNA

1. Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable

35. Le Groupe d'experts a discuté de l'élaboration du Cadre intégré, issu de la documentation complémentaire aux directives techniques pour les PNA afin de favoriser l'intégration des approches, et des aspects à prendre explicitement en compte quant au moyen de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable par le biais des PNA. Le Groupe d'experts a décidé d'établir un document technique décrivant le Cadre intégré avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA et d'encourager tous ceux qui dispensent une formation sur les PNA à utiliser ce document dans leurs activités.

2. Les PNA ouverts

36. Avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, le Groupe d'experts continue de réaliser au niveau national des études de cas sur les PNA ; ces études visent à promouvoir : l'apprentissage, la mise en œuvre d'une approche de l'élaboration des PNA qui soit axée sur le développement ainsi que l'étude des moyens d'intégrer les questions sectorielles dans un plan national, les nouveaux éléments relatifs à l'adaptation inscrits dans l'Accord de Paris, les thèmes de l'adaptation relevant du Fonds vert pour le climat et les synergies avec les efforts déployés au niveau national dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et d'autres processus pertinents. Les PNA ouverts sont à l'heure actuelle pleinement utilisés dans les ateliers de formation sur les PNA, et le Cadre intégré est appliqué afin d'étudier les moyens d'obtenir efficacement de multiples points d'entrée, sur la base des initiatives existantes. Les bonnes pratiques que font apparaître les études de cas en question présentent les avantages suivants : elles aident les pays à mieux comprendre la manière de gérer de multiples points d'entrée ; elles aident les pays à mieux évaluer les situations afin d'éclairer leurs propositions et leurs plans d'action destinés au Fonds vert pour le climat ; elles donnent des précisions sur le rôle des mandats nationaux et sur les moyens d'harmoniser la production des PNA avec des cycles de planification du développement national plus larges ; elles identifient différents acteurs et parties prenantes ; elles aident à mieux comprendre la façon d'envisager une transposition à plus grande échelle ou l'agrégation spatiale, le besoin d'analyse des arbitrages à opérer, le calcul des coûts, le passage d'une stratégie d'adaptation aux mesures et activités concrètes à engager dans ce domaine, la corrélation entre les PNA et les contributions déterminées au niveau national, le contenu d'un PNA et l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes, et elles donnent une idée des moyens d'élargir les PNA pour y englober la contribution de l'adaptation au développement durable.

²⁴ FCCC/SBI/2016/7, par. 16 c).

37. Le Groupe d'experts a examiné les possibilités d'étendre les études de cas à d'autres PMA, à leur demande, afin de fournir un appui adapté aux pays qui ont des capacités techniques limitées. Le Groupe d'experts est convenu de mettre les PNA ouverts en ligne afin de poursuivre le travail de l'atelier et d'étudier d'autres questions, et d'examiner des questions plus larges comme la manière d'utiliser les PNA pour coordonner tous les travaux de planification de l'adaptation et les liens avec des questions qui vont au-delà des objectifs de développement durable (par exemple, le Cadre de Sendai et les stratégies régionales et nationales de développement).

3. Formation relative aux plans nationaux d'adaptation

38. Le Groupe d'experts a discuté des résultats du premier atelier régional de formation sur les PNA, qui s'est tenu au Malawi dans le cadre de son programme de travail pour 2016-2017²⁵. Organisé avec le concours du groupe de travail technique sur les PNA, cet atelier destiné aux pays africains anglophones a réuni 64 participants. Dans l'ensemble, il s'agissait de suivre les étapes du Cadre intégré, d'élaborer un prototype de PNA, d'examiner les aspects relatifs au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports et d'étudier la manière de regrouper les activités envisagées dans une proposition au Fonds vert pour le climat à partir d'une synthèse des activités en cours. Le Groupe d'experts a décidé de présenter le module de formation sous forme de document et de le traduire dans les langues appropriées. Ces ateliers sont organisés avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA.

39. Le Groupe d'experts a pris note des difficultés nouvelles évoquées par les participants ; elles se répartissent en quatre grandes catégories : la présence des meilleurs outils et données disponibles pour les évaluations ; l'incertitude et le manque de connaissances entourant l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat pour les PNA ; le renforcement des capacités à long terme nécessaires à la planification et à l'application des mesures d'adaptation ; et les moyens de faire en sorte que les activités d'adaptation contribuent de manière mesurable à l'adaptation et au développement.

40. Le Groupe d'experts a également pris note du souhait qu'ont exprimé les pays de poursuivre le dialogue entamé avec le Groupe d'experts à mesure qu'ils développent leur PNA. À cette fin, ils ont recommandé que le Groupe d'experts mette en place une plateforme d'apprentissage modulaire ciblant différentes étapes du processus d'élaboration et d'exécution des PNA en vue de son utilisation au niveau des pays, en tenant compte du fait qu'ils n'en sont pas tous au même stade du processus ; et qu'il crée une plateforme en ligne destinée aux participants de l'atelier, pour l'échange de données d'expérience et pour faciliter l'apprentissage entre élèves.

4. Appui au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation grâce à la plateforme NAP Central

41. Le Groupe d'experts a examiné les moyens d'améliorer la plateforme NAP Central²⁶, notamment son ergonomie, grâce aux fonctions interactives suivantes :

- a) Un outil ou tableau de bord en ligne permettant de présenter les progrès accomplis par pays en ce qui concerne les PNA ;
- b) Un outil de suivi de l'état d'avancement des PNA qui regroupe des informations sur l'évolution du processus d'élaboration et d'exécution des PNA pour chaque pays en développement, organisées par élément principal et principe directeur du processus ;
- c) Des centres régionaux de collaboration sur les PNA afin de faciliter les échanges régionaux ;
- d) Des espaces de travail pour les PNA ouverts ;

²⁵ <http://napexpo.org/workshops/malawi>.

²⁶ <http://unfccc.int/nap>.

- e) Des données, des outils et des documents d'appui destinés à soutenir l'approche systémique du Cadre intégré ;
- f) Une plateforme interactive pour l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements.

5. Programme de travail du groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation

42. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis par le groupe de travail technique sur les PNA pour appuyer les travaux du Groupe d'experts en ce qui concerne : la mise au point du Cadre intégré dans l'optique des évaluations ; la formation sur les PNA ; les lacunes et besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties ; l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes ; et les PNA ouverts.

43. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à renforcer les travaux du groupe de travail technique sur les PNA grâce à une coopération active en ce qui concerne l'élaboration de méthodes techniques applicables aux PNA et à une collaboration stratégique avec les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux.

44. Le groupe de travail technique sur les PNA continuera de soutenir la promotion et l'application d'outils techniques concernant les PNA, notamment l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes, les outils d'évaluation intégrée au niveau national afin de faciliter l'analyse des arbitrages et la contribution des mesures d'adaptation au développement, et d'autres questions, notamment des propositions visant la révision de la documentation complémentaire aux directives techniques relatives aux PNA. En outre, le Groupe d'experts établira, avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA, un document technique sur le suivi et l'évaluation de tous les principes directeurs des PNA²⁷, compte tenu des nouveaux éléments découlant du paragraphe 5 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

B. Questions relatives à l'accès au Fonds vert pour le climat

45. Le Groupe d'experts a remercié le secrétariat du Fonds vert pour le climat de sa collaboration suivie en ce qui concerne l'appui offert aux PMA pour accéder aux ressources du Fonds dans l'optique des PNA, prenant note en particulier de la participation du secrétariat du Fonds aux manifestations organisées par le Groupe d'experts lors de la quarante-cinquième session du SBI, au premier atelier régional de formation sur les PNA et à la trente et unième réunion du Groupe d'experts.

46. Le secrétariat du Fonds vert pour le climat a soulevé les questions ci-après au sujet des efforts déployés par les pays pour obtenir les ressources financières nécessaires à leurs plans nationaux d'adaptation :

- a) Certains pays ont tendance à utiliser diverses sources de données et d'informations tirées de différentes études, projets et activités, sans en faire une synthèse permettant d'éclairer les activités d'une stratégie ou d'un programme national cohérent pour les PNA ;

- b) Dans certains cas, on possède uniquement des renseignements sur l'évaluation des risques et des vulnérabilités, sans une analyse plus approfondie des solutions d'adaptation possibles qui pourrait enrichir l'élaboration des programmes des pays ;

- c) Certains pays éprouvent des difficultés pour appréhender le caractère multiple des points d'entrée dans l'élaboration et l'exécution des PNA ; certaines propositions ont ainsi tendance à suivre toutes les étapes figurant dans les directives techniques relatives aux PNA sans tenir compte de la situation nationale ni s'appuyer sur les efforts d'adaptation existants.

²⁷ Décision 5/CP.17, par. 2 à 4.

47. En réponse aux questions susmentionnées, le Groupe d'experts a noté que les pays étaient aidés principalement par diverses organisations pour la rédaction de leurs propositions visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat. Il a également noté que le processus d'élaboration et d'exécution des PNA aiderait les pays à renforcer leurs capacités à planifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces, et que les lacunes en matière d'information pourraient sous-entendre qu'il convient aussi de mettre l'accent lors de la conception des programmes des pays sur des activités susceptibles de combler ces lacunes. Le Groupe d'experts est convenu de diffuser des informations sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration et d'exécution des PNA afin de soutenir différents partenaires d'exécution dans l'aide qu'ils fournissent aux pays. Il a souligné la nécessité de veiller à ce que les informations requises pour l'élaboration des propositions de financement adressées au Fonds vert pour le climat tiennent compte des capacités limitées des PMA.

48. Le Groupe d'experts est convenu d'appuyer le secrétariat du Fonds vert pour le climat en collectant plus d'informations auprès des PMA afin d'étudier les meilleurs moyens de traiter les problèmes mentionnés au paragraphe 46 ci-dessus.

49. Il a élaboré un guide d'orientation à l'intention des PMA concernant l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat et a communiqué ce document au secrétariat du Fonds pour observations et suggestions. Le guide sera publié sur la plateforme NAP Central dans sa version définitive.

C. Expo PNA

50. Le Groupe d'experts a décidé de reporter l'Expo PNA, qui devait avoir lieu du 11 au 13 avril 2017 à Bonn, au mois d'avril 2018. En effet, le coût lié à l'organisation de cette manifestation était trop élevé par rapport aux fonds disponibles. Le Groupe d'experts est convenu de solliciter le groupe consultatif de l'Expo PNA afin d'étudier les meilleurs moyens de régler les problèmes de financement et de mener à bien l'organisation de l'Expo à l'avenir. Il a décidé d'étudier l'idée d'organiser cette manifestation tous les deux ans, et aussi d'évaluer l'efficacité des expos régionales afin de déterminer si elles peuvent se tenir une année sur deux, en alternance avec l'Expo PNA.

51. Le Groupe d'experts a débattu des modalités relatives à la tenue d'une Expo PNA régionale qui se tiendrait le 28 juin 2017 à Kampala, en parallèle de la onzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale. Cette manifestation s'adressera aux participants de la Conférence. Parmi les thèmes envisagés, il convient de mentionner les méthodes permettant de mieux prendre en considération les aspects concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, ainsi que la participation d'acteurs non étatiques au processus.

52. En outre, le Groupe d'experts envisagera d'organiser des expos régionales en parallèle des autres ateliers régionaux de formation sur les PNA et d'autres manifestations régionales afin de stimuler encore l'appui aux PNA et les travaux en la matière.

D. Mieux prendre en considération les aspects concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation

53. Le Groupe d'experts a examiné l'état d'avancement des travaux sur cette question et a décidé de poursuivre le dialogue avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Programme de travail de Nairobi) afin de concrétiser le document technique sur la question. Il a également décidé d'utiliser l'Expo PNA régionale mentionnée au paragraphe 51 ci-dessus, les ateliers régionaux de formation sur les PNA et d'autres manifestations du même genre pour solliciter des contributions et recueillir davantage d'informations et d'études de cas pour étayer le document en question. Il est convenu d'examiner les progrès accomplis dans l'élaboration du document à sa trente-deuxième réunion, en vue d'en établir la version finale d'ici à novembre 2017.

E. Approches régionales en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation

54. Le Groupe d'experts a poursuivi l'examen du mandat, que lui avait confié la COP, de donner des indications et des avis techniques aux PMA concernant les approches régionales en matière de planification de l'adaptation²⁸, au terme duquel il a décidé d'élaborer des directives complémentaires sur ces approches régionales en suivant un certain nombre d'étapes²⁹. Pour faire progresser l'élaboration de directives complémentaires, le Groupe d'experts a examiné, sur la base des travaux entrepris à sa trentième réunion³⁰, des informations tirées des documents relatifs aux programmes du Fonds vert pour le climat et du FEM afin de jauger l'adhésion que suscitent les approches régionales. Il étendra cette analyse à d'autres programmes qui sont mis en œuvre dans le cadre des commissions économiques régionales, de programmes bilatéraux régionaux et d'autres initiatives³¹ et il y incorporera des informations issues de ses travaux antérieurs sur les synergies régionales en matière de planification et d'exécution des mesures d'adaptation³². Il sollicitera également des contributions auprès des centres et réseaux régionaux, ainsi que d'autres organisations compétentes, afin d'alimenter ses travaux. Il a décidé d'examiner l'état d'avancement de ces travaux à sa trente-deuxième réunion.

F. Lacunes et besoins liés à l'adaptation découlant de l'Accord de Paris et des décisions adoptées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties

55. Sur la base des travaux qu'il a menés à sa trentième réunion, le Groupe d'experts a poursuivi les activités qui lui ont été confiées concernant les lacunes et les besoins des PMA liés à l'adaptation qui pouvaient découler de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties³³.

56. Le Groupe d'experts a décidé d'aller plus loin dans la réalisation de ce mandat, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA, en identifiant les nouveautés et les différences de l'Accord de Paris en termes de politique et de planification de l'adaptation qui pourraient éclairer les mises à jour éventuelles des directives fournies par le Groupe sur les PNA ; en incorporant de nouveaux éléments dans son programme de travail, le cas échéant ; et en répertoriant les domaines qui n'ont pas encore recueilli l'adhésion nécessaire ainsi que de nouveaux domaines d'intérêt pour les PMA, qui seront portés à la connaissance du SBI à sa quarante-septième session (novembre 2017).

G. Appui à l'évaluation par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

57. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties a demandé au SBI d'évaluer, à sa quarante-huitième session (avril-mai 2018), les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA en vue de faire des recommandations à ce sujet à la Conférence des Parties, selon qu'il conviendra. Elle a statué sur l'ensemble des mesures ci-après : les Parties et les organisations compétentes devront adresser leurs communications avant le 4 octobre 2017 ; les Parties devront fournir des renseignements par le biais du questionnaire en ligne sur la plateforme NAP Central ; le secrétariat devra établir un rapport de synthèse ; et le Groupe d'experts organisera, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, une réunion afin d'examiner le rapport de synthèse, de faire un

²⁸ Décision 19/CP.21, par. 2 b).

²⁹ Voir le document FCCC/SBI/2016/7, annexe I.

³⁰ FCCC/SBI/2016/18, par. 64 à 66.

³¹ Par exemple, l'Alliance mondiale contre le changement climatique de l'Union européenne.

³² Voir le document FCCC/TP/2005/4 et aussi http://www4.unfccc.int/nap/Documents%20NAP/50301_06_UNFCCC%20Regional%20Synergy_web.pdf.

³³ FCCC/SBI/2016/18, par. 20 et 21.

résumé des progrès accomplis dans le processus relatif au PNA et d'établir un rapport sur la réunion³⁴.

58. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il serait intéressant d'envisager d'instaurer des indicateurs pour l'évaluation tant du processus (tels que ceux établis pour l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes) que des résultats liés à la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA³⁵.

59. Le Groupe d'experts a relevé que des informations sur l'état d'avancement du processus relatif aux PNA figuraient dans le rapport annuel d'activité sur les PNA³⁶. Il est convenu que les informations à l'appui de l'évaluation devaient être aussi systématiques et complètes que possible et comporter des données quantitatives lorsque c'était possible.

60. Pour donner une suite immédiate à ses travaux, le Groupe d'experts est convenu d'élaborer une note de synthèse sur son appui à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, en se fondant sur les éléments définis à sa trentième réunion³⁷ et sur les discussions menées à sa trente et unième réunion.

61. Le Groupe d'experts a noté l'importance de l'outil de suivi relatif aux PNA figurant sur la plateforme NAP Central pour ces travaux (voir la section A.4) du chapitre IV ci-dessus).

H. Suite à donner aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21

62. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis depuis sa dernière réunion pour donner suite aux mandats que la COP avait confiés au Groupe d'experts et au Comité de l'adaptation dans les paragraphes 41 et 45 de sa décision 1/CP.21, à savoir : la tenue d'une réunion conjointe du Groupe et du Comité et l'organisation d'une manifestation en parallèle de la vingt-deuxième session de la COP³⁸ ; le lancement d'un appel à communications complémentaires aux Parties et aux entités non parties³⁹ ; et l'élaboration d'un document de travail actualisé sur un projet de modalités et de méthodes⁴⁰.

63. À l'occasion de sa trente et unième réunion, le 8 mars 2017, le Groupe d'experts a tenu une réunion conjointe avec le Comité de l'adaptation, en collaboration avec le Comité permanent du financement et avec la participation de Parties et d'entités non parties, en vue de faire avancer l'accomplissement des mandats. Des renseignements sur les résultats de la réunion sont disponibles sur le site Web commun⁴¹ des groupes consacré à leurs mandats. Le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation ont ensuite chargé leur groupe de travail mixte de poursuivre les travaux sur les mandats et d'établir un document actualisé sur les modalités et les méthodes. Ce document servira de base à une manifestation spéciale organisée par le Comité et le Groupe, lors de la quarante-sixième session des organes subsidiaires, pour présenter les derniers résultats se rapportant aux mandats et recueillir les observations des Parties et des entités non parties, en vue de choisir les options à inscrire dans des recommandations à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session.

³⁴ Décision 4/CP.21, par. 11 à 13.

³⁵ FCCC/SBI/2015/7, par. 33 à 35.

³⁶ Voir les documents FCCC/SBI/2015/INF.11 et FCCC/SBI/2016/INF.11 pour les rapports d'activité des deux dernières années.

³⁷ FCCC/SBI/2016/18, par. 22 à 25.

³⁸ Pour consulter l'exposé fait à cette manifestation parallèle, voir : http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/adaptation_committee/application/pdf/ac-leg_side_event_ppt_10nov.pdf.

³⁹ <http://unfccc.int/9761>.

⁴⁰ http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/adaptation_committee/application/pdf/ac-leg2_mandates.pdf.

⁴¹ <http://unfccc.int/9785>.

I. Mobilisation des centres et réseaux régionaux

64. S'agissant de l'invitation lancée par le Groupe d'experts aux centres et réseaux régionaux à désigner des coordonnateurs pour le Groupe d'experts⁴², celui-ci a noté que certains centres et réseaux avaient communiqué le nom de leurs coordonnateurs et a demandé au secrétariat de relancer ceux qui ne l'avaient pas encore fait. Il a décidé d'entamer avec les centres et les réseaux régionaux un dialogue actif portant sur la mise en œuvre d'activités appropriées, notamment concernant l'atelier régional de formation sur les PNA, les expos PNA régionales et les approches régionales en matière de planification et d'exécution de l'adaptation.

V. Collaboration avec d'autres organes et programmes au titre de la Convention

65. Le Groupe d'experts a pris note des activités ci-après menées en collaboration avec les organes relevant de la Convention :

a) Poursuite réussie de la collaboration avec le Comité de l'adaptation grâce aux travaux de l'Équipe spéciale des PNA de ce Comité et au processus d'examen technique des mesures d'adaptation, et en ce qui concerne la mise en œuvre des mandats conjoints qui ont été attribués à ces deux organes par la Conférence des Parties dans les paragraphes 41 et 45 de sa décision 1/CP.21 ;

b) Collaboration avec le Comité exécutif de la technologie, notamment contribution aux travaux du Comité pour faire suite au mandat que lui a donné la Conférence des Parties d'examiner, en collaboration avec le Centre et le Réseau des technologies climatiques, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts, le moyen d'aider les Parties à adapter leurs évaluations des besoins technologiques au processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁴³ ;

c) Contribution aux travaux de l'Équipe spéciale des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;

d) Participation aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

66. Le Groupe d'experts a pris note d'une invitation du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique demandant au Groupe d'étudier la possibilité de proposer des recommandations concernant des activités à mener au titre du Programme de travail de Nairobi à l'appui des travaux du Groupe d'experts. Le Groupe a confirmé la mobilisation suivie des organisations partenaires du Programme dans les différentes activités de son programme de travail, notamment celles qui visent à mieux prendre en considération les aspects concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables, les Expos PNA, les études de cas sur les PNA et la formation sur les PNA.

VI. Discussions avec les organisations compétentes

A. Appui fourni aux pays les moins avancés aux fins de l'adaptation

67. Des informations détaillées sur l'appui spécifique fourni en ce qui concerne les PNA et les PANAs sont données dans les sections B et C du chapitre II ci-dessus. À ce sujet, le Groupe d'experts a noté que certaines des initiatives présentées comme des mesures d'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA ne s'inscrivaient pas nécessairement dans le processus relatif aux PNA. Le Groupe est convenu de la nécessité d'élaborer un produit d'information utile à un processus efficace d'élaboration et d'exécution des PNA afin d'aider clairement les diverses parties prenantes à déterminer, harmoniser ou concevoir les moyens nécessaires à ce processus.

⁴² Décision 19/CP.21, par. 9.

⁴³ Décision 3/CP.21, par. 5.

68. Le Groupe d'experts a invité les organisations présentes à sa trente et unième réunion à continuer de sensibiliser leurs réseaux à l'opportunité de fournir des informations sur l'appui fourni aux PMA aux fins de l'adaptation, et aux possibilités de participation aux travaux du Groupe.

B. Collaboration pour des activités spécifiques

69. Des organisations ont souligné la nécessité d'étudier des moyens de maintenir la dynamique acquise dans l'élaboration des PNA. En effet, de nombreux partenaires étaient désireux de montrer l'appui qu'ils pouvaient apporter et de connaître les données d'expérience récentes ainsi que les besoins des pays. Elles ont proposé d'organiser une réunion de haut niveau lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (novembre 2017) afin de mettre en avant l'importance des PNA.

70. Le Groupe d'experts a fait le point des travaux accomplis par le groupe de travail technique sur les PNA, en particulier en ce qui concerne le développement du Cadre intégré et l'appui aux ateliers régionaux de formation.

71. Le Groupe d'experts a rappelé aux organisations l'existence du calendrier relatif aux PNA (« NAP Calendar ») sur la plateforme NAP Central, destiné à fournir des informations actualisées aux pays et aux parties prenantes concernées sur diverses manifestations relatives aux PNA, et il a invité les organisations à continuer de communiquer des informations au Groupe sur ces manifestations. Il a été convenu de continuer à utiliser le calendrier relatif aux PNA afin de mieux coordonner la formation et d'autres activités liées au PNA menées par toutes les parties prenantes.

C. Synergies entre les Conventions de Rio

72. Profitant de la présence à la réunion des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les participants ont examiné les activités en cours au titre des trois Conventions de Rio qui favoriseraient les synergies entre les mesures d'adaptation, les mesures relatives à la biodiversité et les mesures de lutte contre la dégradation des sols. Les domaines ci-après pourraient donner lieu immédiatement à des activités mutuellement bénéfiques selon les trois thèmes susmentionnés, dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des PNA : évaluation des risques climatiques futurs ; recueil et application des savoirs traditionnels et autochtones pour faire face aux risques climatiques ; appui aux pays pour l'élaboration de cadres de financement stratégiques ; prise en compte des liens avec les objectifs de développement durable ; et dialogue entre pairs au niveau régional.

VII. Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018

73. Le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail glissant sur deux ans pour 2017-2018, compte tenu de son objectif d'aider les PMA à produire des PNA de qualité d'ici à 2018, ou au plus tard d'ici à 2020.

74. Ce programme de travail comporte les groupes d'activités ci-après susceptibles d'aider les PMA dans le domaine de l'adaptation et de contribuer au développement durable :

a) Aide directe aux pays en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des mesures d'adaptation, notamment :

i) Fourniture de conseils et d'un appui techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;

ii) Réalisation d'études de cas sur les PNA ouverts en collaboration avec les pays, les organisations partenaires intéressées et les experts, afin de promouvoir l'apprentissage et de faciliter l'application de solutions techniques à l'appui des travaux sur les PNA au niveau national ;

- iii) Examen des plans nationaux (PNA et PANA) et d'autres produits et résultats pertinents, et formulation d'observations à l'intention des pays à ce sujet ;
 - iv) Promotion de l'utilisation de la plateforme NAP Central pour aider les pays à faire progresser leurs travaux ;
 - v) Relations avec les équipes nationales lors de manifestations organisées dans leur pays, avec la participation de décideurs et d'experts techniques, de haut niveau, afin d'examiner les progrès accomplis, l'expérience acquise, les difficultés, les lacunes et les besoins et de donner des conseils le cas échéant ;
 - vi) Promotion de l'application de directives et d'outils permettant d'aider les pays à l'échelon national ;
- b) Collaboration, notamment apport de contributions aux organisations et aux processus qui fournissent un appui aux PMA :
- i) Collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat pour aider les pays à obtenir un financement du Fonds aux fins de l'élaboration des PNA et de la mise en œuvre des politiques, projets et programmes définis par eux ;
 - ii) Collaboration avec le FEM pour aider les pays à obtenir un financement du Fonds pour les PMA aux fins de la mise en œuvre du programme de travail relatif aux PMA et des activités visant à faciliter le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
 - iii) Collaboration avec les réseaux et programmes d'appui aux PNA et d'autres programmes pertinents dans la conception et la fourniture d'un appui aux pays aux fins de l'élaboration et l'exécution des PNA ;
 - iv) Mobilisation d'un large éventail d'organisations, et de centres et réseaux régionaux pour fournir aux pays un accès à un appui technique et financier, ou pour améliorer cet accès ;
- c) Fourniture d'un appui au processus intergouvernemental relatif à l'adaptation et à d'autres questions concernant les PMA :
- i) Appui à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux PMA et de ses futures révisions et mises à jour ;
 - ii) Appui à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis en ce qui concerne le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
 - iii) Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris en donnant suite aux mandats du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts découlant des paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 ;
- d) Appui élargi aux PNA et à d'autres processus d'adaptation :
- i) Organisation d'Expos PNA pour faire avancer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA en favorisant l'échange de données d'expérience et en encourageant les partenariats entre toute une série d'acteurs et de parties prenantes ;
 - ii) Gestion des connaissances à l'appui de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation grâce à la plateforme NAP Central ;
 - iii) Utilisation des PNA ouverts pour promouvoir l'apprentissage et tester la validité de diverses méthodes techniques afin d'appuyer la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation efficaces ;
 - iv) Mise au point et diffusion à grande échelle de documents techniques, directives et documents d'information sur divers sujets, notamment sur les actions réalisées, les pratiques optimales et les enseignements tirés, les questions de genre, les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables, les approches régionales, le suivi et l'évaluation.

75. Le programme de travail présenté à l'annexe I est organisé selon les 10 domaines d'activité définis pour le programme de travail 2016-2017 du Groupe d'experts⁴⁴.

⁴⁴ FCCC/SBI/2016/7, annexe I.

Annexe I

Programme de travail glissant du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2017-2018

<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Promotion des PNA grâce à des services de conseil et d'appui techniques	Directives et documents techniques	
	Établir un descriptif du Cadre intégré et des outils d'appui, avec le concours du groupe de travail technique sur les PNA	Document technique/documentation complémentaire des directives techniques relatives aux PNA
	Élaborer un produit d'information sur les pratiques optimales dans la conception du processus d'élaboration et d'exécution des PNA	Produit d'information en 2017
	Établir un document technique sur le suivi et l'évaluation de la réalisation des deux objectifs en question et de tous les principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, compte tenu des nouveaux éléments découlant de l'Accord de Paris, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA	Document technique/document complémentaire des directives techniques relatives aux PNA en 2018
	Organiser des réunions du groupe de travail technique sur les PNA avec les experts techniques et les partenaires concernés sur le Cadre intégré, les PNA ouverts, les méthodes d'évaluation intégrée et d'autres sujets, selon les besoins, afin d'étudier des questions spécifiques aux PNA	Renseignements à inclure dans les rapports du Groupe d'experts en 2017-2018
	Expo PNA	
	Organiser une Expo PNA et des Expos PNA régionales	Expo PNA en avril 2018 et Expos régionales en 2017-2018
	Formation sur les PNA	
	Élaborer des supports de formation, notamment des documents relatifs au Cadre intégré et aux ateliers, traduire ces documents dans les langues utiles, et mettre en place une version en ligne destinée à être utilisée à l'échelle nationale	Supports de formation sur les PNA dans plusieurs langues
	Organiser des ateliers de formation régionaux sur les PNA	Ateliers de formation régionaux en 2017

<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
	Études de cas sur les PNA ouverts	
	Élargir les études de cas sur les PNA ouverts et les appliquer lors d'ateliers ainsi qu'à la demande des PMA	Rapports d'étude de cas sur la plateforme NAP Central
	Étendre les études de cas sur les PNA ouverts au niveau régional afin d'illustrer les approches régionales de la planification de l'adaptation et de promouvoir l'apprentissage et de bonnes orientations sur les PNA à différentes échelles	Rapports d'étude de cas sur la plateforme NAP Central
	NAP Central	
	Poursuivre le développement et l'amélioration de la plateforme NAP Central par : la mise en place d'un outil de suivi de l'état d'avancement des PNA et l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes afin d'évaluer de manière globale les progrès accomplis aux niveaux national et mondial ; la création de pages interactives destinées à étayer les manifestations et ateliers régionaux ; le développement de connaissances relatives au Cadre intégré et d'autres améliorations appropriées à l'appui des PNA	Fonctions supplémentaires sur la plateforme opérationnelle NAP Central
Amélioration de l'accès des PMA aux ressources du Fonds vert pour le climat pour les PNA (en collaboration avec le secrétariat du Fonds)	Poursuivre le dialogue engagé avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat lors des réunions du Groupe d'experts, des Expos PNA, des ateliers de formation régionaux et d'autres manifestations afin d'examiner des questions concernant l'accès des PMA aux ressources du Fonds pour les PNA	Résumé des questions concernant l'accès des PMA aux ressources du Fonds vert pour le climat qui figurent dans les rapports du Groupe d'experts
	Échanger des informations avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat afin de fournir plus rapidement un appui aux PMA et à d'autres pays en développement aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA	Échange régulier d'informations avec le secrétariat et le Conseil du Fonds vert pour le climat
	Élaborer des supports de formation et d'information, avec la contribution du secrétariat du Fonds vert pour le climat et de ses partenaires d'exécution, sur l'accès aux ressources financières du Fonds dans l'optique des PNA, et utiliser ces supports dans les ateliers de formation	Supports de formation et d'information

<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
	Échanger des informations avec le Fonds vert pour le climat sur les faits observés par les PMA et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat dans l'optique des PNA	Activités suivies d'échange d'informations avec le Fonds vert pour le climat
	Élaborer des ensembles d'activités types, tenant compte des différentes situations et étapes de développement nationales, en vue de les intégrer dans les propositions visant à obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour les PNA	Notes d'information sur la plateforme NAP Central
Fourniture de services de conseil et d'appui techniques en faveur des PANA et du programme de travail relatif aux pays les moins avancés	Fournir un appui continu aux PMA et au SBI sur les PANA	Appui technique aux PMA
	Continuer de faire le suivi et de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA	Informations dans les rapports du Groupe d'experts
	Examiner le mandat concernant la révision et la mise à jour du programme de travail relatif aux pays les moins avancés et formuler des recommandations à l'intention du SBI	Documents techniques en 2018 et recommandations en vue de la quarante-huitième session du SBI
Meilleure prise en considération des aspects concernant les questions de genre et les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables	Établir la version définitive du document d'information sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables	Documentation d'information sur les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables
	Continuer d'étudier la manière dont les questions de genre sont prises en compte dans les PNA	Supports de formation et supports techniques connexes actualisés permettant d'illustrer les aspects à prendre en considération concernant les questions de genre et les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables
Fourniture d'orientations et de conseils techniques sur les approches régionales en matière de planification de l'adaptation	Élaborer des directives complémentaires relatives aux approches régionales en matière de planification de l'adaptation et à leur mise en œuvre	Directives complémentaires d'ici à la fin de 2017
Appui au suivi et à l'évaluation des progrès, de l'efficacité, des lacunes et de l'adéquation en ce qui concerne le processus d'élaboration et d'exécution des PNA	Tester et faciliter l'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes au niveau national et de manière globale dans le cadre du SBI, et mettre à jour cet outil en conséquence	Notes d'information sur les résultats

<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Appui efficace à l'évaluation par le SBI des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA visée au paragraphe 12 de la décision 4/CP.21	<p>Continuer d'établir à l'intention du SBI un rapport annuel sur les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA</p> <p>Regrouper des informations sur l'évolution du processus d'élaboration et d'exécution des PNA pour chaque pays en développement, classées par élément principal et principe directeur du processus</p> <p>Organiser une réunion d'experts des Parties, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, et établir un rapport sur cette réunion pour examen à la quarante-huitième session du SBI (avril-mai 2018)</p> <p>Établir un document technique sur les méthodes de traitement et d'utilisation des données destinées à évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes, avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA</p>	<p>Documents d'information en vue des quarante-septième et quarante-neuvième sessions du SBI</p> <p>Outil de suivi des progrès en ligne sur la plateforme NAP Central (voir l'activité consacrée à la plateforme NAP Central sous le domaine d'activité « Promotion des PNA grâce à des services de conseil et d'appui techniques » ci-dessus)</p> <p>Réunion d'ici à février 2018 et rapport sur cette réunion pour la quarante-huitième session du SBI</p> <p>Document technique (voir l'activité consacrée aux directives et aux documents techniques au titre du domaine d'activité « Promotion des PNA grâce à des services de conseil et d'appui techniques » ci-dessus)</p>
Contribution efficace à l'application de l'Accord de Paris	<p>Donner suite aux mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21, conjointement avec le Comité de l'adaptation et en collaboration avec le Comité permanent du financement, et élaborer un rapport pour examen à la première session de la CMA</p> <p>Établir un document technique sur les lacunes et les besoins des PMA en matière d'adaptation qui découleraient de l'application de l'Accord de Paris, notamment sur la manière dont ces lacunes et besoins pourraient être traités par le Groupe d'experts ou d'autres entités</p>	<p>Rapports d'activité sur les progrès réalisés, organisation d'une manifestation à l'occasion de la quarante-sixième session des organes subsidiaires afin de recueillir des observations, et rapport final pour la première session de la CMA</p> <p>Document technique avant la quarante-septième session du SBI</p>
Collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention	Continuer de collaborer avec le Comité de l'adaptation sur diverses activités, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA, du groupe consultatif de l'Expo PNA, du groupe d'appui de NAP Central, de l'Équipe spéciale des PNA du Comité de l'adaptation et du processus d'examen technique des mesures d'adaptation	Un membre du Groupe d'experts siègera au sein de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation. Informations dans les rapports du Groupe d'experts

<i>Domaine d'activité/résultat escompté</i>	<i>Principales activités</i>	<i>Produits</i>
Participation des centres et réseaux régionaux et des organisations compétentes	Participer aux travaux de l'Équipe spéciale des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques	Un membre du Groupe d'experts siégera au sein de l'Équipe spéciale. Informations dans les rapports du Groupe d'experts
	Mobiliser les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi pour l'exécution de certaines activités	Informations dans les rapports du Groupe d'experts
	Contribuer aux travaux du Comité exécutif de la technologie sur la façon d'aider les pays à harmoniser leurs activités avec les évaluations des besoins technologiques et les PNA	Informations dans les rapports du Groupe d'experts
	Mobiliser les centres et réseaux régionaux pour désigner des coordonnateurs auprès du Groupe d'experts	Coordonnateurs désignés des centres et réseaux régionaux
	Mobiliser les organisations compétentes et les centres et réseaux régionaux pour améliorer l'appui fourni aux PMA dans l'optique de l'adaptation, notamment en ce qui concerne les activités préparatoires à l'obtention d'un financement du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration et de l'exécution efficaces des PNA	Appui élargi à la préparation, et informations dans les rapports du Groupe d'experts

Abréviations : Cadre intégré = Cadre intégré pour les plans nationaux d'adaptation et les objectifs de développement durable, CMA = Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, LEG = Groupe d'experts des pays les moins avancés, PANA = programme d'action national aux fins de l'adaptation, PMA = pays les moins avancés, PNA = plan national d'adaptation, SBI = Organe subsidiaire de mise en œuvre.

Annexe II

Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 7 mars 2017

M. Abias Huongo	Angola
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Sonam Khandu	Bhoutan
M. Idrissa Semde	Burkina Faso
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Adrian Fitzgerald	Irlande
M. Benon Yassin	Malawi
M. Naresh Sharma	Népal
M. Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
M. Aderito Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Adao Barbosa	Timor-Leste
M. Mery Yaou	Togo
M. Brian Phillips	Vanuatu
